

Recherche d'un document de scolarité (bulletins, certificats, attestations, etc.)

1. CONTEXTE

Plusieurs documents peuvent mentionner la présence d'un élève dans un établissement scolaire (au sein du fonds d'archives propre à chaque établissement) mais le document privilégié pour constituer les preuves de scolarité est le **registre d'inscription des élèves**. Créé en 1836, il comporte notamment les dates d'entrées et de sortie. Registre chronologique, il recense les élèves par numéro de matricule. La consultation préalable du répertoire alphabétique (s'il existe) est alors recommandée pour connaître le numéro matricule de l'élève.

Attention : Les Archives départementales de l'Eure **ne conservent pas de documents de scolarité**. Elles **n'ont pas compétence à délivrer des certificats ou des attestations de scolarité**. Seuls les directeurs d'établissement sont habilités à fournir ce type de document. Il convient par conséquent de **vous adresser à l'établissement concerné** pour obtenir un justificatif. Celui-ci est conservé pendant 50 ans à compter de la fin de scolarité de l'élève, par l'établissement dans lequel il a suivi sa scolarité.

Les établissements concernés

Il s'agit des établissements locaux d'enseignement primaire et secondaire : **écoles maternelles et primaires, collèges et lycées**.

Documents relatifs à certains établissements

- Les procès-verbaux d'examens
- Les registres d'inscription dans les écoles primaires (registres matricules)
- Les dossiers d'attribution de bourses de scolarité

2. MÉTHODE DE RECHERCHE

Informations nécessaires

Avant toute recherche, il est impératif de disposer des informations suivantes :

- nom de l'élève
- nom de l'établissement
- type de diplôme
- date de l'obtention du diplôme

Parcours de recherche

Pour obtenir une attestation de scolarité ou d'examen

Adressez-vous directement à l'établissement concerné.

Pour obtenir un duplicata de réussite de diplôme

Seul le rectorat peut délivrer un duplicata de réussite de diplôme.

Toutefois, afin de faciliter ce type de démarche, le ministère de l'Education nationale a mis en place une plateforme permettant aux usagers d'obtenir une attestation certifiée de diplôme : diplome.gouv.fr (pour une présentation détaillée de cette plateforme, consulter le [site du ministère de l'Education nationale](#)).

Cas particuliers

Cas des collèges fermés

Collège Pablo Neruda (Evreux) : Les documents de scolarité des anciens élèves sont à rechercher au :

Collège Jean Jaurès (Evreux)

9, rue de la Justice

27000 EVREUX

02 32 39 24 65

Collège Pierre Mendès-France (Val-de-Reuil) : Les documents de scolarité des anciens élèves sont à rechercher au :

Collège Les Fougères (Louviers)

Chemin de la côte verte

27400 LOUVIERS

02 32 40 20 00

Pour le cas des collèges fermés depuis de nombreuses années, contacter les **services départementaux du rectorat de l'académie de Normandie** (site de Rouen).

Rectorat de l'académie de Normandie - Site de Rouen

25 rue de Fontenelle

76 037 Rouen cedex 1

02 32 08 90 00